



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Mémoire sur le projet de ligne à 735 kV d'Hydro-Québec Chamouchouane–Bout-de-l'Île Saguenay–Lac-St-Jean à Montréal

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

3 décembre 2014

Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ ou la Fédération) défend avec ardeur les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale.

La Fédération s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, haut et fort, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le 28 août 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonçait qu'il confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de préparer, aux fins de consultation par le public, le dossier de l'étude d'impact sur le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de Montréal.

Afin d'apporter une contribution au bon déroulement des travaux du BAPE, la Fédération a pris connaissance des différents documents déposés par Hydro-Québec au BAPE et à la Régie de l'énergie (la Régie). La FCCQ se base donc sur ces informations disponibles et présente son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants :

- Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable;
- Les justifications techniques et économiques de ce projet;
- L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local;
- Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet.

1. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Les dernières interventions de la Fédération, dans des dossiers touchant le secteur énergétique, remontent aux consultations tenues par le BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent et aux consultations de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. La FCCQ avait alors mis de l'avant des recommandations sur la nécessité d'un portefeuille énergétique pluriel et le besoin de se doter d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique, et elle s'apprête à le refaire dans ce cas-ci.

La Fédération avait aussi suggéré la création d'une agence d'analyse économique qui aurait le mandat, entre autres, de travailler en concertation avec le BAPE et d'apporter de l'information économique neutre et objective dans le débat public. Le volet économique se trouve d'ailleurs dans la définition de la mission du BAPE, qui consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Toutefois, la sphère économique est trop souvent évacuée du débat public. Cela fait en sorte de laisser toute la place à l'environnement et à l'acceptabilité sociale lorsqu'il est question de développement durable.

Un débalancement entre les trois volets du développement durable est notable, empêchant du même coup leur cohabitation harmonieuse. L'expression *développement durable* contient bel et bien le mot *développement*, et non le mot *arrêt* ou *moratoire*. Dans le cadre de ce projet, des opposants professionnels se sont encore une fois manifestés pour toutes sortes de raisons. Selon la Fédération, il est temps d'offrir une autre vision plus globale des choses et de remettre les pendules à l'heure.

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représentent, de façon indéniable, un de ses plus importants atouts. Il s'agit d'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020, publiée au printemps 2012 par la Fédération. Le secteur énergétique est d'ailleurs une priorité constante pour la FCCQ. Un comité Énergie a été formé et est actif depuis plusieurs années. Il regroupe la plupart des joueurs importants de l'industrie énergétique et s'assure que les positions défendues par la Fédération, dans ce domaine, sont pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie.

La FCCQ fera valoir et insistera sur sa connaissance approfondie des enjeux et des intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable.

2. Les justifications techniques et économiques de ce projet

La *Loi sur la régie de l'énergie* et un de ses règlements afférents prévoient que chaque projet d'Hydro-Québec, dans le domaine du transport d'électricité, de plus de 25 M\$, doit faire l'objet d'une étude spécifique par la Régie. Hydro-Québec a donc présenté le projet à l'organisme de réglementation, en plus du BAPE. Le projet est donc examiné de façon très méticuleuse, et ce, deux fois plutôt qu'une. La Régie a notamment pour mission d'établir des tarifs justes et raisonnables pour les clients d'Hydro-Québec. Elle doit donc s'assurer que les scénarios présentés et leurs coûts sont justifiés et raisonnables.

Justification technique

Dans une décision rendue en 2009, soit la décision D-2009-109, la Régie indiquait que « [...] *le réseau de transport doit compter sur des ressources réactives suffisantes et appropriées pour rencontrer toutes les conditions prévisibles de production et de demande* ». Durant les dernières années, Hydro-Québec a présenté des solutions individuelles d'intégration de nouvelles capacités de production à son réseau de transport, et son renforcement a souvent passé par l'ajout massif de compensation série et la mise en service des grands automatismes de réseau. La Régie a notamment déjà accepté d'intégrer près de 2 000 mégawatts d'énergie éolienne et de solidifier le réseau principal par de la compensation en série par sa décision D-2010-165.

Dans le cas présent, Hydro-Québec propose ce projet afin de maintenir le niveau de fiabilité de son réseau de transport. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à la hauteur des postes de la Chamouchouane et du Saguenay, quatre lignes de transport arrivent du Nord (de la Baie-James d'un côté et de la Côte-Nord de l'autre) et seulement trois se dirigent vers le Sud. Cela crée un effet d'entonnoir sur le réseau et limite la capacité de celui-ci à répondre à la demande de transport de puissance vers le sud, soit vers les centres de consommation.

Hydro-Québec soutient que le réseau doit être renforcé entre le poste de la Chamouchouane et la boucle métropolitaine pour contrer l'effet d'entonnoir à cet endroit et soulager l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, Hydro-Québec estime que le choix de la compensation série par rapport au scénario alternatif présenté à la Régie d'une ligne additionnelle ne ferait que différer de quelques années la construction d'une nouvelle ligne. Ultimement, Hydro-Québec ne pourrait, par la suite, qu'offrir une solution de type ligne. En construisant une nouvelle ligne maintenant, Hydro-Québec pourrait indifféremment requérir pour le futur à de la compensation série ou à une autre ligne au besoin pour renforcer son réseau. Hydro-Québec gagnerait ainsi en flexibilité pour maintenir la fiabilité de son réseau de transport, tout en réglant, de façon permanente, l'effet d'entonnoir au poste Chamouchouane.

Justification économique

L'analyse technico-économique déposée par Hydro-Québec à la Régie aux fins d'approbation compare la solution de la nouvelle ligne et des modifications requises à divers postes de transformation (au total 813,4 M\$ en valeur actualisée, basé sur des coûts paramétriques), ce qui est moins que la solution alternative de la compensation en série massive à 1,47 G\$. Ce dernier montant inclut 774 M\$ provenant de l'augmentation des pertes électriques sur le réseau de transport liée à cette solution plutôt qu'à celle d'une nouvelle ligne.

Les coûts de réalisation du projet s'élèvent à 1,34 G\$, soit 958 M\$ pour la ligne, 122 M\$ pour les modifications aux postes existants et 260 M\$ pour le nouveau poste Judith-Jasmin.

Pour les retombées économiques globales calculées par Hydro-Québec, elles totalisent plus de 1,1 G\$, représentant 80 % des investissements prévus, et permettront la création de plus de 1 000 emplois, à temps plein, au Québec, pendant une période de cinq ans. Ce chiffre est conservateur puisqu'il ne représente que les emplois directs et les emplois indirects découlant du surplus d'ouvrage chez les fournisseurs. Des discussions ont aussi lieu avec les communautés autochtones touchées par le projet pour la signature d'ententes particulières, afin de maximiser les retombées dans ces communautés.

Pour les retombées économiques régionales calculées par Hydro-Québec, celles liées à la construction et au démantèlement des lignes sont estimées à 124,6 M\$, tandis que celles qui découlent des modifications au poste de la Chamouchouane sont de 6,9 M\$. Les retombées régionales issues des travaux liés au poste de Judith-Jasmin du Bout-de-l'Île et de Duvernay sont de l'ordre de 18,2 M\$.

À titre illustratif, la location de matériel roulant, de petits équipements et d'équipements lourds, l'hébergement des travailleurs, la construction d'installations et l'entretien du matériel font partie des retombées économiques locales et régionales.

Pour la FCCQ, il est important qu'Hydro-Québec ait comme priorité la maximisation des retombées locales, et ce, pas seulement parce qu'elle diminue ses coûts en employant une main-d'œuvre locale et des équipements disponibles à proximité. Il faut qu'Hydro-Québec continue de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux, puisqu'elle peut compter plus rapidement sur l'obtention d'une pièce, d'un équipement ou d'un service, économisant ainsi du temps sur le calendrier de réalisation.

Dans le cadre de ce projet, particulièrement dans les régions ressources, si Hydro-Québec scinde le contrat en plusieurs petits contrats, les entrepreneurs locaux seront en mesure de soumissionner. Ils deviennent ainsi très compétitifs par rapport à un entrepreneur extérieur de la région, car ils n'ont pas à payer de nuitées, ni de frais de subsistance, puisque leur main-d'œuvre retourne à la maison chaque soir. Pour la Fédération, cette façon de faire est importante.

Pour la construction de la ligne, les retombées régionales sont également importantes. En effet, beaucoup plus de nuitées sont dénombrées dans les établissements hôteliers locaux puisque cette étape requiert une main-d'œuvre plus spécialisée. Environ 200 travailleurs sont requis pour la construction de 100 km de ligne, qui dure normalement de 15 à 18 mois. Il est donc question de dizaines de milliers de nuitées dans les établissements hôteliers locaux, ce qui est considérable dans leur cas. La main d'œuvre locale sera aussi mise à contribution dans ces contrats puisque les entrepreneurs ont tout intérêt à engager localement afin d'être compétitifs au niveau des coûts.

La FCCQ tient donc à souligner l'importance des retombées économiques globales de ce projet ainsi que les retombées économiques dans plusieurs régions du Québec, où plus de 1 500 emplois seront créés pendant les périodes de pointe (2017-2018). Ce sera donc un chantier important pour l'économie québécoise qui, espérons-le, soit plus dynamique pour cette période qu'elle l'est actuellement.

3. L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local

La Fédération a un comité Développement durable au sein de ses instances, qui vise à examiner de plus près les diverses problématiques que des entreprises peuvent rencontrer à cet égard, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. Certains des membres de ce comité s'intéressent de très près à la question de l'acceptabilité sociale et de l'accueil favorable du milieu local. Ils ont d'ailleurs travaillé au sein du Conseil patronal de l'environnement du Québec à la réalisation du *Guide de bon voisinage*, qui présente les bonnes pratiques pour bien harmoniser les activités industrielles avec l'environnement et les communautés. La FCCQ est donc en mesure de bien comprendre le processus dans lequel s'est engagée Hydro-Québec à cet égard.

La FCCQ constate et reconnaît l'effort qu'Hydro-Québec a fait en étudiant la grande zone d'étude et les limites administratives du projet, soit d'environ 20 000 km². Hydro-Québec a d'abord répertorié les parcs, les réserves fauniques et les aires protégées qui pouvaient être potentiellement touchés par le projet. Les zones habitées, les sites d'intérêt touristique ainsi que les sites de villégiature ont également fait l'objet d'une attention particulière. Les projets de développement connus ont aussi été répertoriés, de même que les milieux humides, les espèces fauniques à statut particulier ainsi que les sites ayant un fort attrait visuel pour leur paysage. Tout le travail de regroupement des éléments potentiellement sensibles a permis de démontrer aux parties intéressées, dès les premières consultations sur les corridors potentiels, qu'Hydro-Québec avait bien fait ses devoirs.

De 2010 à 2013, plus de 250 rencontres et échanges ont été organisés par Hydro-Québec. À ce jour, Hydro-Québec a franchi le cap des 300 rencontres et échanges. Les groupes consultés incluent les élus, les gestionnaires du territoire, les différents utilisateurs du milieu, les propriétaires touchés par les tracés et les propriétaires riverains, les titulaires de baux de villégiature, les représentants de différents ministères, l'Union des producteurs agricoles (UPA), les organismes socio-économiques et touristiques, les groupes environnementaux ainsi que les médias.

La première étape de consultation, de septembre 2010 à janvier 2011, a permis de présenter le projet de façon générale et de recueillir les commentaires préliminaires des parties intéressées. Par la suite, à partir de septembre 2011, les consultations sur les corridors possibles où allait passer la ligne ont eu lieu afin d'identifier celui qui ferait l'objet du plus grand consensus de la part du milieu local, puisque, de nos jours, l'unanimité est pratiquement impossible à obtenir au Québec.

À partir de janvier 2012, un tracé initial a été présenté. Ce tracé reliait directement le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île, situé à la pointe est de l'île de Montréal. Ce tracé passait donc entre Mascouche et Repentigny. Les gens consultés ont entre autres demandé à Hydro-Québec d'utiliser davantage les emprises de lignes existantes. La FCCQ

tient à souligner que c'est ce qu'Hydro-Québec a fait, avec une modification importante du projet dans la partie sud de Lanaudière.

Hydro-Québec a aussi intégré les demandes des communautés atikamekw en modifiant environ 50 km du tracé, afin de préserver l'intégrité de la vallée de la rivière Vermillon ainsi que des habitats valorisés de l'original. Dans les environs de Saint-Zénon, à la hauteur du lac Saint-Sébastien dans Lanaudière, Hydro-Québec a apporté un autre changement important au tracé pour réduire l'impact visuel de la ligne sur les villégiateurs.

Par la suite, Hydro-Québec a poursuivi ses consultations en octobre 2012, avec la présentation du tracé optimisé retenu dans chaque région touchée, ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation prévues, de même que les retombées économiques et le calendrier du projet. D'autres variantes de tracé ont été proposées.

Un quasi-consensus a été observé chez la majorité des participants au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Mauricie, à Montréal et au sein des communautés autochtones. Toutefois, en dépit des différentes propositions de tracés dans la plaine agricole de Lanaudière, une vive opposition subsistait dans cette partie du territoire traversée par la ligne projetée. Hydro-Québec a donc proposé un ultime changement d'environ 60 km à son tracé qui a été relativement bien accepté à ce moment, notamment par les élus et la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

Il ne faut pas non plus oublier qu'*acceptabilité sociale* n'est pas synonyme d'*unanimité*. Tout projet, quel qu'il soit, engendre des impacts. Le promoteur doit donc démontrer qu'il prend toutes les précautions afin de minimiser ces impacts. Selon la *Loi sur le développement durable*, le principe de précaution signifie que lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Pour la Fédération, ce principe nous est cher et nous constatons qu'Hydro-Québec l'a appliqué avec l'examen de beaucoup d'éléments sensibles et plusieurs mesures d'atténuation. Le principe de précaution ne signifie donc pas que si rien n'est fait, il n'arrivera rien, comme le prétendent certains activistes.

Afin de pouvoir réaliser ce projet de ligne de plus de 400 kilomètres, l'examen du milieu humain a révélé que, pour le milieu bâti, Hydro-Québec devra acquérir seulement quatre résidences à Saint-Alphonse-Rodriguez, une autre à Rawdon et deux propriétés à Terrebonne. En ce qui concerne les terres agricoles et les espaces forestiers, des terres protégées, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, de même que des espaces forestiers, sont touchés. Selon la FCCQ, les mesures de compensation et d'atténuation doivent s'appuyer sur les termes de l'*Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*.

Certaines activités de loisirs et de tourisme seront aussi affectées par le projet. En effet, la ligne traverse cinq zecs et plusieurs sentiers récréatifs (randonnée, ski de fond, raquette, équitation, motoneige et moto quad), mais Hydro-Québec a une responsabilité d'harmoniser avec les parties intéressées, dans la mesure du possible, la période des travaux et les activités récréatives, notamment afin d'assurer la sécurité des usagers. Un seul impact notable est à signaler, soit le besoin potentiel de relocaliser l'aire de camping du lac Désy dans la zec Lavigne.

La FCCQ souligne que dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec a mis à la disposition des organismes admissibles, tels que les municipalités, les MRC, de même que les communautés autochtones, dont les territoires sont traversés par le projet, des crédits équivalant à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations visées.

Par ailleurs, Hydro-Québec a donné l'assurance que les normes en vigueur sur les champs électriques et magnétiques des lignes de transport d'énergie électrique seront toutes respectées.

Selon la Fédération, toutes ces actions et ces échanges démontrent bien la proactivité d'Hydro-Québec ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées.

4. Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet

Hydro-Québec a démontré dans ce projet que la protection de l'environnement était une priorité pour la société d'État. En effet, avant même ce projet, elle avait déjà élaboré un *Cahier des bonnes pratiques en environnement*, pour les travaux de construction de lignes de transport d'électricité, dans le but de perturber le moins possible le territoire d'accueil.

La Fédération comprend que ce cahier est basé sur les connaissances des ingénieurs, techniciens et surveillants de chantiers les plus expérimentés. Il contient les composantes environnementales susceptibles d'être affectées au cours de la construction et propose divers moyens, dont les clauses environnementales particulières relatives aux études géotechniques, la caractérisation des traversées de cours d'eau, la gestion des matières dangereuses et des matières résiduelles ainsi que la procédure à suivre si un déversement accidentel devait survenir afin de réduire les impacts potentiels.

Finalement, des fiches de bonnes pratiques y sont annexées, portant notamment sur la façon d'assurer la protection des milieux hydriques, humides et agricoles, des sols, des éléments sensibles et des infrastructures existantes, de même que sur le contrôle de l'érosion, de l'apport de sédiments, des nuisances et des espèces floristiques exotiques envahissantes, ainsi que la prévention et la gestion des déversements. Ce sont donc tous des éléments auxquels Hydro-Québec porte une attention particulière lors des projets de lignes de transport.

De façon spécifique au présent projet de ligne, Hydro-Québec a examiné plusieurs paramètres dans les trois zones physiographiques distinctes touchées par le projet, soit le plateau laurentien situé entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la partie nord de Lanaudière, la partie sud de Lanaudière, qui fait la transition entre le plateau laurentien et les basses-terres du Saint-Laurent, ainsi que la plaine du Saint-Laurent.

Sans être des spécialistes dans le domaine, La Fédération constate que la végétation dans les milieux terrestre, riverain et aquatique, de même qu'en milieux humides, comptent parmi les impacts étudiés sur le milieu naturel. Concernant la faune, la FCCQ constate également que le déboisement des emprises projetées entraînera la modification de l'habitat de certaines espèces fauniques, mais selon Hydro-Québec, en général, l'importance de l'impact du projet sur les espèces fauniques est mineure.

Pour ce qui est des poissons, des amphibiens et des reptiles, la Fédération observe qu'aucun impact majeur n'est appréhendé. Les sites fauniques d'intérêt ne seront pas non plus touchés, puisque le réseau routier existant sera emprunté et que des mesures particulières de déboisement sélectif seront prises pour préserver la végétation riveraine.

Cette ligne de transport d'électricité a des impacts sur le paysage. La FCCQ a toutefois constaté qu'Hydro-Québec a cherché à protéger le paysage perçu à partir des camps, des chalets, des zones de villégiature et des principaux lacs présents sur le territoire. La ligne sera moins visible lorsque la densité du couvert forestier est plus élevée, mais plus visible dans des milieux plus ouverts, tels que dans des vallées, à la jonction de routes qui traversent des terres cultivées, dans les plaines agricoles, lorsque possible. La Fédération constate aussi que, dans certains cas, l'impact visuel sera même positif, car une portion de ligne existante actuellement très visible sera démantelée et reconstruite le long de la nouvelle ligne dans une portion moins visible ou encore dans la mesure où les nouveaux pylônes et supports tubulaires seront beaucoup plus esthétiques que les anciens.

Hydro-Québec a une responsabilité d'effectuer une surveillance environnementale étroite des travaux et la Fédération constate qu'elle s'est engagée à le faire. Hydro-Québec s'est engagée à ce que toutes les mesures de protection de l'environnement prévues dans l'étude d'impact ainsi que toutes les conditions acceptées par elle soient intégrées aux documents contractuels relatifs au projet et, le cas échéant, aux plans et devis de déboisement et de construction. Le responsable de la surveillance environnementale veillera aussi à la remise en état des lieux à la fin des travaux, tel que promis par Hydro-Québec.

C'est donc dans cette optique que la Fédération reconnaît qu'Hydro-Québec a fait beaucoup d'efforts et doit poursuivre dans cette voie pour bien documenter son étude d'impact, la façon dont elle compte gérer les risques ainsi que les mesures d'atténuation, afin de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable au plan environnemental.

Conclusion et recommandations

La Fédération rappelle que le projet sera important en matière de retombées économiques. Selon les chiffres d'Hydro-Québec, les retombées économiques globales sont de plus de 1,1 G\$, représentant 80 % des investissements prévus, et elles permettront la création de plus de 1 000 emplois en moyenne, à temps plein, au Québec, pendant une période de cinq ans, avec une pointe atteignant 1 500 emplois. Pour les retombées économiques régionales, celles liées à la construction et au démantèlement des lignes sont estimées à 124,6 M\$, tandis que celles qui découlent des modifications au poste de la Chamouchouane sont de 6,9 M\$. Les retombées économiques régionales liées à la construction du nouveau poste Judith-Jasmin à Terrebonne sont de l'ordre de 18,2 M\$.

Au plan technique, le projet de ligne permettra de maintenir la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité, en mettant fin aux tensions et la fréquence qui ont fluctué de manière très importante récemment et qui peuvent conduire à un effondrement de tension. De plus, il pourrait réduire les pertes électriques récurrentes sur le réseau par rapport au scénario alternatif de compensation série.

Par ailleurs, la Fédération tient à souligner que le projet s'intègre bien à son milieu d'accueil, grâce à plus de 300 consultations et échanges effectués et à la prise en compte des préoccupations de la population locale, notamment en ce qui concerne la maximisation de l'utilisation des emprises existantes, la préservation des lieux de chasse traditionnels et la minimisation de l'impact visuel sur le paysage pour les sites de villégiature. Une multitude d'outils de communication ont été employés par Hydro-Québec afin d'être en mesure de joindre un maximum de personnes qui pouvaient être touchées directement ou indirectement par le projet. Un site Internet et des bulletins d'information, adaptés aux particularités des régions visées, qui ont permis de résumer et de vulgariser les résultats des études ayant mené au projet, figurent parmi ces moyens.

Finalement, les mesures préventives adoptées depuis le début du projet, les changements au tracé pour la préservation du paysage perçu à partir des camps, des chalets, des zones de villégiature et des principaux lacs présents sur le territoire, de même que les mesures d'atténuation font en sorte que ce projet est exemplaire au plan environnemental, selon la FCCQ. Dans leur ensemble, la majorité des impacts sont de faible ou de très faible importance une fois les mesures d'atténuation ou de compensation mises en place.

La FCCQ croit qu'il est primordial de se doter d'un portefeuille énergétique pluriel, dont l'énergie électrique, ainsi que d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique. La Fédération demande donc au BAPE ce qui suit :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet de ligne à 735 kV, Chamouchouane–Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec.**